



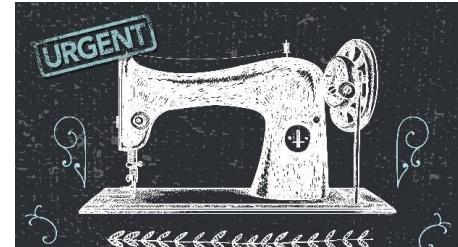
INFORMATION RAPIDE n°2020-06

Urgent : recherche couturièr(e)s aguerri(e)s

Le Territoire de Belfort recherche des couturièr(e)s aguerri(e)s pour confectionner des masques en tissu réutilisables.

L'objectif est de répondre à une production départementale de 10 000 masques par semaine.

La confection se fera dans les locaux de la Société RKF au Techn'hom à Belfort.



Conditions requises : disposer de sa propre machine à coudre et pouvoir se rendre à Belfort avec son matériel, qui sera laissé sur place.

Mission rémunérée.

Toute personne intéressée est invitée à contacter le 06.80.48.69.56



Manifestations annulées

En respect des gestes barrière et pour la sécurité de tous, diverses manifestations prévues à Saint-Germain-le-Châtelet sont annulées :

- La cérémonie du 8 mai
- Le concert de la Biche du 6 juin
- Le vide-grenier du 28 juin
- Les jeudis germinois du mois de juillet

Distribution de terreau et de paillage

La Commune ne proposera pas de terreau et de paillage à ses habitants cette année.



Bruits de voisinage - Rappel

L'arrivée du printemps donne envie de profiter des beaux jours en jardinant ou en bricolant.

Bien que le confinement actuel vous incite à vous occuper davantage, cela ne vous dispense pas de respecter la réglementation en matière de bruit.

Pour rappel, conformément à l'arrêté municipal du 21/07/2015, tout bruit pouvant occasionner une gêne pour le voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisé qu'aux jours et horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- interdit les dimanches et jours fériés

Ces restrictions s'appliquent à toute nuisance sonore, qu'un appareil à moteur thermique ou électrique soit utilisé ou non.
Elles ne sont en revanche pas destinées aux professionnels.



Brûlage à l'air libre interdit

Pour rappel, le brûlage des déchets à l'air libre est interdit par arrêté préfectoral du 09/07/2012.

Il en va de même pour la pratique de l'écoubage.

Nos moyens de communication

Notre site Internet www.saint-germain-le-chatelet.fr est mis à jour très régulièrement.

L'application Illiwap a également été mise en place pour une information en temps réel.

Pensez à les consulter pour ne rien manquer de l'actualité !



Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER



MAIRIE – 3 rue de Bourg – 90110 SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET
Tel. : 03.84.23.71.92 – Fax : 03.84.23.06.73
Mail : mairie@saint-germain-le-chatelet.fr
Site web : www.saint-germain-le-chatelet.fr – Application Illiwap : code @90091

